Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260306-2026_008-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 19 février 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, M. Joseph BODIN, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, Mme Véronique BRÉMOND, Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS, M. Johann CHEVALIER, M. Stéphane GOSNIER, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, M. Pierre RIX, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Christophe COUPE, M. Julien FREMONT, Mme Amandine LE MOULT, Mme Carine MARSOLLIER Mme Claude MONHAROUL, Mme Monique MOULIN, Mme Carole ROINSON.

Procuration :
M. Julien FREMONT donne procuration à Mme Chrystelle BADOUD
Mme Amandine LE MOULT donne procuration à Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS
Mme Monique MOULIN donne procuration à Mme Véronique BRÉMOND
Mme Claude MONHAROUL donne procuration à M. Sébastien BOUDET

Secrétaire de séance : Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS

2026/008	**Finances locales – Affectations des résultats de l'exercice 2025**

Rapporteur : Patrick HENRY

Il convient, en application de l'instruction comptable M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Rappel des principes d'affectation :

1 - L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

• le résultat 2025 de la section de fonctionnement,

• le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement,

• les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2026.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2026 de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260306-2026_008-DE

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée délibérante, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu le résultat de l'exercice 2025 du budget principal laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 422 383.87 € et un excédent d'investissement de 588 110.81 €.

Vu le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement laissant apparaître un excédent d'exploitation de 120 048.96 € et un excédent d'investissement de 62 246,73 €.

Vu le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Maison de Santé laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 44 145.62 € et un déficit d'investissement de 19 237.22 €.

Vu le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe ZAC du Bocage laissant apparaître un déficit de fonctionnement de 71 118.34 € et un déficit d'investissement de 423 688.47 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

20 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

➢ **Décide** d'affecter les résultats 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		588 110,81 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		422 383.87 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		0 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260306-2026_008-DE

Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		62 246.73 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		120 048.96 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		0 €

Budget Maison de Santé

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	19 237,22 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		44 145,62 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		

Pour extrait conforme, le 9 mars 2026

La secrétaire de séance,
Christelle CAILLAULT LEBLOIS

Le Maire,
Patrick HENRY